

# Conseil princier du 21 janvier

Trois cent vingt-deuxième année de l'ère royale

Le Conseil princier était composé de

- ◆ Sa majesté le Prince Élémas V
- ◆ Hector de Grandherse, Préfet diplomatique intérimaire
- ◆ Myrianni Genedri d'Or, Préfète commerciale
- ◆ Agnieszka Woltzuk de Corrèse, Préfète religieuse
- ◆ Hadrien Visconti de Salvamer, Préfet militaire
- ◆ Rénald de Montboisé de Val-de-Ciel, Bailli des campagnes

Les sujets traités furent les suivants

- ◆ Compensation de l'expédition menée dans les Crocs
- ◆ Les crimes de Gustaf Aerann
- ◆ Représentation du Céleste dans les arts
- ◆ Financement du Cercle des Anciens
- ◆ Le statut des Hirondelles
- ◆ Gestion du port d'Or
- ◆ Pacte entre le Firmor et Val-de-Ciel
- ◆ Expédition au Firmor
- ◆ La double vassalité



## Reconstruction des bateaux perdus de Haute-Sève

Au cours du mois de décembre de l'an dernier, le comté de Haute-Sève en Corrèse a envoyé une expédition dans les Crocs afin d'en chasser Rage et ses hommes. Cette expédition se solda par la perte de trois des navires envoyés. Argumentant que ces navires ont été perdus dans l'effort de guerre, Haute-Sève demande que la valeur des navires perdus lui soit remboursée ou que la Couronne lui donne trois nouveaux navires.

Considérant que l'expédition dont il est question n'avait pas au préalable reçue la sanction du Prince ou du Préfet militaire, le Conseil considère que la Couronne n'est pas responsable de ses pertes.

Ceci étant clair, il reste que les initiatives contre les ennemis du royaume sont à encourager. Ainsi, malgré une certaine réticence du Bailli des campagnes qui considère que d'envoyer des expéditions guerrières sans obtenir au préalable l'aval de la Couronne est un crime, le Prince a proposé que les navires soient tout de même reconstruits et mis sous le commandement de Haute-Sève pour servir dans la guerre contre le Vinderrhin. À la fin de la guerre, ceux qui n'auront pas été détruits seront alors cédés de manière définitive au comté.

« Je n'appuierai pas l'idée de dédommager des criminels! »

-Rénald de Montboisé, Bailli des campagnes

« Acceptons toutefois de reconstruire les navires perdus à condition que ceux-ci servent la Couronne tout au long de la guerre... »

-Prince Elémas V

Cette proposition fut acceptée et officialisée.



### **Bannissement et disparition de Gustaf Aerann**

Dans les derniers mois, la Guilde franche d'Ebène a été trouvée coupable d'avoir fait le commerce de bois avec le Vinderrhin, permettant à ce dernier de bâtir une immense flotte de navires qui menace aujourd'hui nos côtes, ainsi que le port d'Or. Bien que de mauvaises intentions n'eurent pas été prêtées à l'entière des membres de la guilde, il était convenu que quelqu'un parmi les leurs avait grandement manqué de jugement. Ainsi, une partie des coûts de la guerre à venir fut mise à leur responsabilité en décembre dernier.

Depuis ce temps, la Guilde n'a pas chômé à trouver le ou les coupables de ce bris de confiance. Lors des dernières doléances, elle identifiait Gustaf Aerann, fondateur du regroupement marchand, comme l'un des principaux responsables de la situation et le bannissait de ses rangs. La représentante précisa que la Guilde ne pouvait prouver hors de tout doute la culpabilité de sir Aerann, mais que par ses actions il en était venu

à ternir la réputation de la Guilde et lui avait ainsi causé du tort. Or, selon la chartre de l'organisation, écrite par l'accusé lui-même, cette faute est passible d'expulsion.

« La réputation de la Guilde doit être conservée et ne doit jamais être prise à la légère. »

-Charte de la Guilde franche d'Ebène, 7<sup>e</sup> article

Le Conseil a par la suite prit la question des représailles à appliquer contre Gustaf Aerann en discussions privées. Durant celles-ci, les préfets et le Prince apprirent que l'homme était désormais introuvable, mais qu'il avait laissé derrière lui sa fortune personnelle. Pour ses crimes présumés, il fut entendu que les représailles ne devaient pas se limiter à l'expulsion d'une guilde marchande. Cependant, l'étendue réelle des actes de sir Aerann contre le royaume est mal connue et requiert davantage de recherches.

La guerre interdisant qu'une somme importante ne soit sortie des coffres d'Or pour régler cette affaire, il fut donc décidé que les ducats nécessaires à mener cette enquête et porter le juste châtement à Gustaf Aerann viendraient de ses propres ressources. En attendant, il reste un ennemi présumé du royaume et ses biens serviront sans exception à l'effort de guerre.



### Châtiment d'une troupe de théâtre pour insulte envers le Céleste

Suite à la prestation théâtrale faisant une utilisation de très mauvais goût du Divin, Clémence Sanspitié demanda au Conseil de statuer sur la représentation du Céleste dans les arts.

Après plusieurs échanges entre les membres du Conseil, celui-ci détermina que d'utiliser des références, directes ou non, au Céleste n'était pas à interdire, mais qu'il y avait tout de même une limite à ne pas dépasser : utiliser une représentation de notre divinité pour ridiculiser ou disgracier la foi célésienne ou les Célésiens dans leur ensemble n'est pas acceptable.

« Il y a une différence entre utiliser le Céleste dans une pièce et l'utiliser pour faire mal paraître un peuple! »



### Financement du Cercle des Anciens

Pour leurs services exemplaires à la défense du royaume et pour les encourager à poursuivre leur bon travail, le Préfet militaire argumenta qu'il serait bon de récompenser le Cercle des Anciens par une trentaine de ducats provenant directement des coffres d'Or. Tous furent convaincus par l'idée sans autres discussions.

Le Cercle des Anciens est un regroupement d'hommes et de femmes du royaume travaillant volontairement à sa défense.



### Hérésie et trahison des Hirondelles

Il fut demandé par sir Krystian Rominski, comte de Mordaigne en Corrèse, que le Conseil déclare publiquement le groupe connu sous le nom des Hirondelles comme étant à la fois des hérétiques et traîtres à la Couronne d'Ebène. La demande inclut également à ce que les sujets trouvés coupables de commerce ou d'association avec les Hirondelles soient traités comme l'un des leurs.

Lors du Conseil, le Prince expliqua qu'il revenait au Conseil de foi de nommer quiconque « hérétique ». Cependant, il n'y eut aucun débat à savoir si les Hirondelles étaient ou non traîtres au royaume. La demande fut donc acceptée en ce sens et une annonce publique fut faite.

À noter que le groupe des Hirondelles fut également déclaré hérétique par le Conseil de foi.



## Un intendant corrézien pour le port d'Or

En décembre, un concours fut lancé pour déterminer qui serait l'intendant du port de la cité d'Or. Le vainqueur serait celui qui décrirait la meilleure manière de gérer les installations. Celui-ci devrait alors quitter son palatinat pour la Cité ou nommer un représentant qui viendrait habiter Or à sa place afin de lui rendre des comptes.

Ayant présenté un plan plus que complet pour la gestion du port, sir Edvard Forsberg, baron de Mordaigne, reçut cet honneur et, souhaitant demeurer à Corrèse, s'affaira à trouver un représentant de confiance, tel que les termes le lui permettaient. Il trouva cette personne en Posif Gramont des Semailles et fit alors écrire un contrat liant ses intérêts à ceux de la Cité d'Or.

La doléance est soumise alors que sir Forsberg se bute au refus de la Préfète commerciale d'approuver le contrat après plusieurs modifications. Selon les dires de sir Forsberg, dame Genedri lui refuse le droit d'envoyer un représentant à sa place, tandis que, devant la cour, la Préfète affirme avoir accepté les derniers termes ratifiés et qu'il n'y a aucune raison de refuser l'intendance du port au baron corrézien.

La question est tout de même prise par le Conseil privé puisque la Préfète ajoute deux clauses au contrat pendant les doléances publiques. Pendant les discussions, la Préfète réitère qu'elle et sir Forsberg se sont simplement mal compris et qu'elle ne souhaitait que s'assurer que l'homme à qui l'on confiait le port d'Or l'utiliserait pour le bien du royaume et qu'il n'empêcherait aucun commerce avec le reste du royaume. Le Prince précise alors que la responsabilité de la gestion du port revient évidemment à son Intendant, même s'il se nomme un représentant pour superviser les travaux de tous les jours.

« Il va de soi que sir Forsberg reste imputable dans tous les cas. »

- Prince Elémas ♪

Le Prince et le reste du Conseil étant convaincu que les termes sont justes et que sir Edvard Forsberg est un homme d'honneur, le contrat est à nouveau ratifié, puis approuvé.



## Rumeurs d'alliance entre le Firmor et Val-de-Ciel

Dans le dernier mois, une rumeur s'est mise à courir comme quoi une alliance aurait été scellée entre le Firmor et Val-de-Ciel. Le Conseil princier a donc voulu faire la lumière sur ce point considérant que l'une des cibles de cette rumeur n'était nul autre que le Bailli des campagnes, sir Rénald de Montboisé.

Au cours de la séance, sir de Montboisé a rassuré le Prince et les autres membres du Conseil qu'il ne s'agissait là que d'une fausse rumeur, ébruitée dans un but purement diffamatoire à l'endroit des Valéciens. Il jura sur son honneur qu'aucun Firmori ne s'était jamais rendu plus loin que le pont qu'il guette sans relâche.

« Je jure qu'aucun Firmori n'a jamais mis les pieds à Haut-Dôme. »

-Rénald de Montboisé, Bailli des campagnes

Le Conseil princier trouva son plaidoyer crédible et le sujet fut clos.



## Expédition interdite au Firmor

Une altercation militaire s'est produite entre célésiens et Firmori alors que, malgré l'interdiction formelle de traverser la frontière entre Ebène et le Firmor, une expédition commandée par un vassal de sir Philippe d'Ambroise, comte de Vidalia en Abhor, passa dans les terres firmoris par un endroit qu'elle savait mal surveillée.

Au grand soulagement de tous, les coupables furent rapidement rattrapés par une troupe du Firmor qui les expulsa sans victime et sans demander réparation. Ceci dit, le sol que l'expédition a foulé est considéré comme sacré pour les Firmoris et cet incident n'a fait qu'accentuer la tension déjà élevée entre les deux royaumes.



## Le mythe de la double bassalité

Il fut demandé au Conseil princier de statuer sur la question de la double bassalité par rapport à la guerre entre seigneurs. Celle-ci, si elle existe, rendrait le seigneur conquis par un autre palatinat que le sien à la fois bassal de son palatinat historique et de son conquérant.

Sur ce sujet, le Prince fut très clair.

« Entendons-nous tout de suite : la double bassalité, ça n'existe pas. »  
-Prince Élémas V

Aucune objection ne se fit entendre.



Fin de la session.

Rédigé par sir Freudriech Franckowiak, Scribe royal

*Freudriech Franckowiak*

